

MRC de Papineau – État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2022

ORIENTATION 1 : INFORMER ET ACCOMPAGNER LES GÉNÉRATEURS						
N°	Mesures	Responsables	Échéanciers	Descriptions	Moyenne	Commentaires
1.1	Mettre en place et bonifier les programmes de communication continue sur la gestion des matières résiduelles	MRC	2016-2020	a) Développer une chronique mensuelle régionale, qui traite de la gestion des matières résiduelles avec des thématiques récurrentes et d'actualité, destinée au secteur résidentiel et au secteur des ICI	0	
		Municipalités		b) Produire des capsules municipales informatives ou de rappel consacrées à la gestion des matières résiduelles et destinées au secteur municipal et au secteur des ICI	80	La plupart des municipalités utilise l'info-lettre et/ou le calendrier municipal pour informer leurs citoyens. Les municipalités utilisent aussi leur page facebook pour partager l'information.
1.2	Développer des outils informationnels pour faciliter le réemploi et stimuler la récupération	MRC	2016-2020	a) Élaborer, tenir à jour et diffuser un répertoire des récupérateurs	50	Un répertoire existe dans le PGMR 2016-2020
		MRC		b) Produire des outils de communication communs	0	
		MRC		c) Participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets	0	
		Municipalités		d) Mettre sur pied une patrouille verte qui rencontre les différents générateurs (citoyens, ICI, CRD)	15	
1.3	Promouvoir la réduction à la source applicable aux matières organiques	Municipalités	2016-2020	a) Intégrer des éléments visant à faire connaître et à favoriser l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique dans les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	75	Avec le calendrier des collectes et l'envoi des taxes municipales, dans les journaux communautaires et sur les sites web des municipalités
		Municipalités		b) Offrir des formations et des subventions pour l'achat de composteurs domestiques	40	
		MRC		c) Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables auprès des donateurs potentiels	10	
1.4	Réaliser des campagnes régionales d'information sur les grands projets collectifs en gestion des matières résiduelles	Municipalités	2016-2020	a) Préparer une campagne sur la récupération des matières organiques	30	Montpellier, St-André-Avelin et Val-des-bois ont commencé la collecte de matières organiques.
		Municipalités		b) Préparer une campagne sur la vidange des installations septiques	40	
		Municipalités		c) Préparer une campagne sur la récupération des plastiques agricoles	15	
		Municipalités		d) Préparer une campagne sur les services des écocentres	40	
1.5	Développer un programme éducatif en milieu scolaire	Municipalités	2016-2020	a) Proposer des projets scolaires	25	
		Municipalités		b) Organiser des ateliers dans les écoles	25	
		Municipalités		c) Organiser des visites d'installations de traitement	0	

MRC de Papineau – État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2022

ORIENTATION 2 : ASSURER L'EFFICIENCE DU PGMR						
N°	Mesures	Responsables	Échéanciers	Descriptions	Moyenne	Commentaires
2.1	Assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre du PGMR	Comité PGMR*	2016-2020	a) Maintenir le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	100	
		Comité PGMR*		b) Développer un canal de communication entre le comité PGMR et les responsables de l'environnement présents dans chacun des conseils municipaux afin que le plan d'action du PGMR demeure au cœur des préoccupations des élus	25	
		Comité PGMR*		c) Créer des tables de travail pour projets spéciaux en gestion des matières résiduelles au sein de la MRC avec des représentants des municipalités locales et de la MRC	25	
		Comité PGMR*		d) Maintenir une ressource à la MRC désignée au suivi et à la mise en œuvre du PGMR	100	
2.2	Entretenir un dialogue avec les acteurs du milieu sur la mise en œuvre et l'avancement du PGMR	Comité PGMR*	2017-2020	a) Tenir des journées thématiques avec les municipalités sur le PGMR et son avancement	25	
		Comité PGMR*		b) Organiser annuellement des ateliers de travail avec des acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR et profiter de ces occasions pour échanger sur les opportunités de mutualisation des services et de symbiose industrielle	25	
		Comité PGMR*		c) Intégrer des propositions dans le rapport annuel de mise en œuvre du PGMR pour s'assurer de l'amélioration de la performance de la MRC	100	
2.3	Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	Comité PGMR*	2017-2020	a) Tenir des rencontres de suivi avec le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et proposer des ajustements à apporter au plan d'action	100	Dépôt du rapport du comité de suivi PGMR au conseil des maires
		Comité PGMR*		b) Rédiger un rapport annuel à transmettre au MDDELCC	100	Rapport transmis
		Comité PGMR*		c) Diffuser le rapport aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens	100	Envoi aux municipalités/sur le site Internet de la MRC
2.4	Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles par rapport aux objectifs quantitatifs visés par le PGMR	MRC	2017-2020	a) Développer un formulaire simple pour recueillir annuellement les données quantitatives auprès des municipalités locales	0	
		MRC		b) Compiler les données et réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	0	
		MRC		c) Diffuser le bilan auprès des citoyens et des municipalités locales	0	



MRC de Papineau – État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2022

ORIENTATION 3 : ARRIMER L'OFFRE DE SERVICES AUX OBJECTIFS DU PGM						
N°	Mesures	Responsables	Échéanciers	Descriptions	Moyenne	Commentaires
3.1	Se tenir informé des développements en gestion des matières résiduelles	MRC	2016-2020	a) Participer à des événements, journées techniques, formations sur la gestion des matières résiduelles	100	
		MRC		b) Réaliser une veille sur la gestion des matières résiduelles en s'abonnant aux infolettres des organismes qui diffusent déjà les résultats d'études en gestion des matières résiduelles	100	
		MRC		c) Participer aux rencontres du comité technique de l'Outaouais portant sur la recherche d'alternatives à l'enfouissement hors-région	15	
		MRC		d) Diffuser et échanger les informations avec le comité de soutien à la mise en œuvre du PGM (mesure 2.1) et les faire circuler dans les municipalités et avec les acteurs du milieu (mesure 2.2).	50	Dépôt des comptes-rendus de la Commission au conseil des maires
3.2	Soutenir les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	MRC	2016-2020	a) Documenter et cartographier les services offerts en réemploi sur le territoire	50	Liste réalisé avec le nouveau PGM
		MRC		b) Évaluer les mécanismes permettant de recenser les quantités récupérées sur le territoire (actuellement non disponibles) et les besoins	0	
		MRC		c) Offrir un soutien (financier et/ou logistique) pour améliorer la prestation de service (service accessible sur tout le territoire, diversité des catégories de biens acceptés)	0	
3.3	Munir les édifices municipaux, les lieux publics, les centres de villégiature et les événements des équipements nécessaires à la récupération	Municipalités	2019-2020	a) Ajouter des îlots de récupération pour les matières recyclables et les matières organiques dans les édifices municipaux et les lieux publics	70	Plusieurs municipalités ont des dépliants et offrent des liens sur le site web
		Municipalités		b) Développer des outils de communication pour améliorer la qualité du tri	70	
		Municipalités		c) Élaborer une politique d'événements écoresponsables	20	
		Municipalités		d) Fournir une assistance aux évènements écoresponsables	15	
3.4	Optimiser l'organisation des collectes en place pour réduire le surcoût associé à la troisième voie	MRC	2016	a) Entreprendre une démarche de concertation des municipalités locales pour :		
				i. Harmoniser les modalités de collecte	35	
		Municipalités		ii. Examiner les scénarios de partenariat ou collaboration	35	
			b) Mettre en place des regroupements lorsqu'applicable et avantageux économiquement	35		
3.5	Assurer un accès à des écocentres sur le territoire	MRC	2018-2020	a) Examiner les options possibles (parcs à conteneurs ou écocentres, écocentres municipaux indépendants ou réseau d'écocentres territorial ou écocentres privés) et réaliser les études requises	35	
		MRC		b) Évaluer la prise responsable de la gestion des matières résiduelles récupérées dans les écocentres par la MRC dans la perspective de profiter de coûts de disposition plus avantageux, de s'assurer que les matières résiduelles soient acheminées dans des lieux conformes et de recueillir des données quantitatives plus précises, utiles à l'évaluation de la performance (mesure 2.4)	0	
		Municipalités		c) Proposer une politique d'utilisation (clientèle admise, matières acceptées, tarification, etc.)	70	
		Municipalités		d) Aménager les écocentres selon la solution retenue	65	
3.6	Récupérer les plastiques agricoles générés sur le territoire	MRC	2016-2020	a) Évaluer les besoins (volumes générés)	85	
		MRC		b) Évaluer les options de récupération applicables et les programmes de financement disponibles	75	
		MRC		c) Mobiliser les acteurs concernés autour des enjeux	15	
		MRC		d) Mettre en place le programme de récupération des plastiques agricoles retenu (collecte dédiée, points de dépôt ou autre)	90	

MRC de Papineau – État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2022

ORIENTATION 4 : DÉTOURNER LA MATIÈRE ORGANIQUE DE L'ENFOUISSEMENT						
N°	Mesures	Responsables	Échéanciers	Descriptions	Moyenne	Commentaires
4.1	Déterminer le scénario de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	MRC	2016-2018	a) Compléter la démarche de concertation entreprise entre les municipalités locales pour statuer sur l'intérêt d'aménager une installation de compostage sur le territoire	100	
		MRC		b) Réaliser les études complémentaires pour valider la faisabilité d'aménager une installation de compostage sur le territoire, le cas échéant	100	
4.2	Déployer la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	Municipalités	2019-2020	a) Choisir les modes et outils de collecte (en parallèle avec le choix du scénario à la mesure 4.1)	75	
		Municipalités		b) Ajuster les contrats de collecte des déchets en vigueur (le cas échéant)	75	
		Municipalités		c) Coordonner la mise en œuvre de la nouvelle collecte et du compostage	50	
4.3	Favoriser l'utilisation de proximité du compost produit	Municipalités	2020	a) Retourner du compost aux citoyens	15	
		MRC		b) Développer un plan de valorisation agricole (dans le cas d'une installation publique de compostage sur le territoire)	N.A.	
4.4	Évaluer les scénarios de collecte et de traitement des boues de fosses septiques	Municipalités	2017-2018	a) Compléter ou mettre à jour l'inventaire des résidences et ICI non raccordés au réseau municipal	65	
		MRC		b) Examiner les options de vidange et de traitement des boues septiques qui favorisent le recyclage (retour au sol) des boues	0	
		MRC		c) Documenter la capacité des installations autorisées dans les environs	0	
4.5	Contrôler la vidange des installations septiques	Municipalités	2019-2020	a) Choisir le mode de vidange (à fréquence fixe ou selon le mesurage des boues et de l'écume)	75	
		Municipalités		b) Définir et diffuser les modalités du programme (vidange totale ou sélective, calendrier, tarification, non-conformité des installations, etc.)	70	
		Municipalités		c) Réaliser des appels d'offres indépendants ou regroupés pour la vidange (et le traitement, le cas échéant)	50	
		MRC		d) Développer des outils de suivi (mise à jour de l'inventaire des installations septiques et de leur conformité, compilation des données statistiques)	0	
		MRC		e) Examiner les formes d'aide qui pourraient être accordées aux propriétaires qui devront mettre aux normes leur installation septique	0	

MRC de Papineau – État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2022

ORIENTATION 5 : RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS						
N°	Mesures	Responsables	Échéanciers	Descriptions	Moyenne	Commentaires
5.1	Mettre à jour et harmoniser la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	MRC	2019-2020	a) Proposer un règlement modèle à l'usage des municipalités du territoire, cohérent avec les orientations et objectifs du PGMR	0	
		Municipalités		b) Obliger les propriétaires d'immeubles à logements et ICI à fournir les équipements nécessaires à la récupération des matières recyclables et des matières organiques	65	
		Municipalités		c) Obliger la participation à la collecte des matières recyclables et des matières organiques	65	
		Municipalités		d) Interdire de mettre aux déchets les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination	65	
5.2	Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération	Municipalités	2019	a) Fournir de l'information sur les possibilités de récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis	60	
		Municipalités		b) Proposer un incitatif financier associé à l'émission d'un permis (ex.: dépôt remboursable exigé par la municipalité de Duhamel)	10	
		Municipalités		c) Diffuser les changements de règles applicables à l'émission des permis de CRD	40	
5.3	Inviter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles qui intègre le principe d'économie circulaire	MRC	2018-2019	a) Diffuser l'information relative aux modalités du programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC (ICI ON RECYCLE !) et la liste des ICI du territoire ayant reçu une attestation	0	
		MRC		b) Diffuser les initiatives et les cas à succès sur les territoires, dont des exemples locaux et régionaux de symbiose industrielle	25	
		Municipalités		c) S'inscrire au programme ICI ON RECYCLE !	50	
		Municipalités/MRC		d) Adopter une politique de gestion des matières résiduelles dans les organismes municipaux, en y intégrant le principe des 3RV-E, exemple :	30	
				i. Limiter l'utilisation du papier dans les communications internes et les séances du conseil	70	
				ii. Utiliser de la vaisselle réutilisable et interdire les bouteilles d'eau à usage unique lors des réunions	70	
				iii. Obliger la récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors des travaux sur le réseau routier	50	
				iv. Privilégier des produits de réemploi, des produits recyclés et des produits recyclables dans le cadre des divers appels d'offres des municipalités et de la MRC pour l'acquisition de biens et de services	35	
v. Valoriser (agricole) les boues municipales lors de la vidange des étangs (si la qualité le permet)	20					
5.4	Dissuader la pratique du dépôt sauvage	Municipalités	2018-2020	a) Tenir un inventaire des dépôts sauvages	40	
		Municipalités		b) Afficher la réglementation et les amendes auxquelles s'exposent les contrevenants aux lieux problématiques identifiés	40	
		Municipalités		c) Fermer les accès des lieux identifiés	40	
		Municipalités		d) Organiser une ou des corvées de nettoyage communautaire	45	

*Il est à noter que le comité de suivi du PGMR a été intégré à la Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement (CARNE) de la MRC de Papineau

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : _____ MRC de Papineau

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Année : 2022

Pour connaître le code géo, consulter la page Web :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
				Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2022	Nombre de collectes en 2022	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant d'origine animale)	Début	Fin
80115	Boileau (M)	463	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80145	Bowman (M)	685	Non	0	0	N/A	N/A	15	06/2019	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80103	Chénéville (M)	446	Non	0	0	N/A	N/A	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80135	Duhamel (M)	1058	Non	0	0	N/A	N/A	0	0	0	N/A	0	1	5/2022	12/2022
80005	Fassett (M)	258	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80130	Lac-des-Plages (M)	692	Non	0	0	N/A	N/A	100	07/2017	0	N/A	1	0	05/2021	11/2021
80095	Lac-Simon (M)	1622	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80055	Lochaber (CT)	137	Non	137	52	01/2022	12/2022	0	N/A	146	09/2016	1	0	04/2022	12/2022
80060	Lochaber-Partie-Ouest (CT)	294	Non	0	0	N/A	N/A	356	11/2021	356	11/2021	0	0	N/A	N/A
80065	Mayo (M)	389	Non	0	0	N/A	N/A	285	10/2022	285	10/2022	0	0	N/A	N/A
80010	Montebello (M)	408	Non	408	52	01/2022	12/2022	0	N/A	407	12/2019	1	0	1/2022	1/2022
80090	Montpellier (M)	923	Non	923	52	01/2022	12/2022	0	N/A	0	N/A	1	0	5/2022	10/2022
80085	Mulgrave-et-Derry (M)	573	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80110	Namur (M)	353	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80015	Notre-Dame-de-Bonsecours (M)	177	Non	0	0	N/A	N/A	52	01/2016	0	N/A	1	0	1/2022	12/2022
80020	Notre-Dame-de-la-Paix (M)	337	Non	0	0	N/A	N/A	419	10/2022	419	10/2022	0	0	N/A	N/A
80087	#N/A	438	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80037	Papineauville (M)	884	Non	884	61	01/2022	12/2022	0	N/A	1247	06/2016	1	0	1/2022	12/2022
80045	Plaisance (M)	466	Non	460	52	1/2022	12/2022	0	N/A	0	N/A	0	0	N/A	N/A
80078	Ripon (M)	914	Non	0	0	N/A	N/A	0	N/A	0	N/A	1	0	01/2021	12/2021
80027	Saint-André-Avellin (M)	1554	Non	1330	26	1/2022	12/2022	0	N/A	1330	03/2021	0	0	N/A	N/A

Nom du répondant : Alexandre L. René

Fonction du répondant : Coordonnateur en

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Alexandre L. René

Signature

8-06-2023

Date

